

DELIBERATION : 2026-05-13

OBJET : Demande de subvention au titre de l'Appel à projets « Bio-déchets – Retour au sol de la matière organique » lancé par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

L'an deux mil vingt-six et le treize octobre à dix-huit heures, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

BARBOTIN Sylvain
LARRIER Cédric
PELLISSIER Agnès
DELORT BOITIER Lilian

Angles :

Annot :

COZZI Marion
MAZZOLI Jean
FENOUIL Séverine
GEISER Michel

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

BARTOLINI Gilles

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
CHEVALLEY-VALETTE Emily
TILLEMANN Line
MARTINO Stéphane
DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

OCCELLI Didier

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

Lambruisse :

CHAILAN Adrien

Le Fugeret :

PELLEGRIN Jean

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

BERAUD Annabelle

Peyroules :

GUERIN Claude

Rougou :

MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :

CERATO David
GERIN-JEAN François
VACCAREZZA Francine
TAVERNARO Laurent

Saint Benoit :

EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Julien

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :

CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :

LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

LEON Joël

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. MARTINO Stéphane ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. DEMANDOLX Franck ; Mme PASSARD Christine ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. CERATO David ; M. SENES Eric ayant donné pouvoir à M. GAGLIO Baptiste ; M. CHAILAN Claude suppléé par M. CHAILAN Adrien ; M. CLUET Frédéric suppléé par M. GUERIN Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. RIGALT Philippe ; M. GRAC Stéphane ; M. BARBAROUX Christophe ; M. VOEGTLIN Patrick ; M. MICHEL Marielle ; M. DROGOUL Claude ; Mme CHAILLAN Alix ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Demande de subvention au titre de l'Appel à projets « Bio-déchets – Retour au sol de la matière organique » lancé par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Exposé

Depuis 2021, la Communauté de Communes est engagée dans la gestion séparée des biodéchets, qui représentent encore plus de 30% des ordures ménagères collectées, et le déploiement du compostage partagé. L'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire de la CCAPV afin de proposer aux habitants une solution de gestion séparée des bio-déchets.

Pour mener à bien ces projets, des crédits correspondant à l'acquisition du matériel sont prévus annuellement dans le budget d'investissement du budget Ordures Ménagères, ainsi que les dépenses de fonctionnement relatives au suivi, à l'entretien et à l'animation des sites de compostage.

Parallèlement à cette démarche engagée par la CCAPV, la Région Sud PACA a lancé un Appel à Projets (AAP) auprès des collectivités, destiné à accompagner la gestion séparée et la valorisation des biodéchets.

Il est ainsi proposé de déposer une candidature au titre de l'AAP lancé par la Région Sud PACA, portant sur les années 2027, 2028 et 2029, sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (en € H.T.)	
INVESTISSEMENT		
Investissement année 1	36 029,30 €	
Investissement année 2	0 €	
Investissement année 3	0 €	
FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement année 1	18 000,00 €	
Fonctionnement année 2	18 000,00 €	
Fonctionnement année 3	18 000,00 €	
Recettes		Taux (%)
Subvention Investissement	18 014,65 €	50 % investissement
Autofinancement Investissement	18 014,65 €	50 % investissement
Subvention Fonctionnement	27 000,00 €	50 % fonctionnement
Autofinancement Fonctionnement	27 000,00 €	50 % fonctionnement

Ce plan de financement traduit l'ambition d'équiper 4 nouvelles communes en sites de compostage partagé et d'en assurer l'animation en sollicitant un financement sur la base d'un ½ ETP (équivalent temps plein) pendant 3 années.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE DEPOSER** un dossier de candidature et de demande de subvention au titre de l'AAP « Biodéchets – Retour au sol de la matière organique » lancé par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** les aides de la Région correspondantes
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget Ordures Ménagères des exercices 2027 à 2029
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 13 octobre 2026

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Jean-Louis CHABAUD